carnets 49

PRINTEMPS 2026

DANS LA RUE
CONTRE LES COUPES ET LES LOIS LIBERTICIDES

DANS CE NUMÉRO

- Laïcité : donner la parole à celles que la CAQ n'écoute pas
- Cours de cégep en milieu carcéral : envoyer la réhabilitation au trou
- Repérer, corriger et rapporter les risques psychosociaux en enseignement
- Intelligence artificielle et éducation : un état de la question

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

PHOTO : DOMINIC MORISSETTE

Benoît Lacoursière

EN réfléchissant au contenu de cet éditorial, j'ai eu la vague impression de me répéter depuis quelques mois. Mais, comme on le dit si bien, enseigner c'est répéter. Devant l'avalanche de politiques antisociales du gouvernement caquiste, nous n'avons d'autres choix que de poursuivre le travail d'éducation politique, de mobilisation et de luttes. Il faut le faire dans nos milieux de travail, dans nos lieux de rencontres et même dans la famille. Il est toujours pertinent de pouvoir répondre au beau-frère.

Sur le front des projets de loi, la CAQ a proposé ou récemment fait adopter des lois inquiétantes en matière d'atteintes aux droits fondamentaux. Nous abordons d'ailleurs dans ce numéro des Carnets le projet de loi 9 sur la laïcité de l'État (qui prolonge les PL-21 et PL-94).

Il y a aussi le PL-13 qui vient restreindre le droit de manifester. Et, bien évidemment, le PL-3 qui s'attaque à l'autonomie des organisations syndicales, lequel s'ajoute à l'ancien PL-89 qui est venu restreindre le droit de grève. Ces attaques aux droits syndicaux ne visent qu'à nous affaiblir alors que nous sommes au cœur de la lutte pour une amélioration des conditions de vie de la population. L'action syndicale ne saurait être réduite à la seule dimension de la négociation et de l'application des conventions collectives. Les travailleurs et les travailleuses demeurent des citoyen·nes qui ont des droits et des besoins en dehors de leur quart de travail. Notre action politique syndicale est historiquement ancrée dans la politique et la lutte contre les dominants de notre société.

Le projet de loi 7 a aussi été adopté. Si on peut se réjouir d'y voir enfin l'abolition de la CEEC (Commission d'évaluation de l'enseignement collégial), celui-ci abolit plusieurs organismes publics et vient aussi annihiler l'indépendance de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Ajoutons finalement le projet de Constitution traité par ce gouvernement au mépris d'une véritable démarche démocratique constituante. Sur le front de l'habitation (PL-20), le gouvernement caquiste manifeste son absence de volonté de régler la crise du logement, au détriment des locataires et des organismes en habitation, comme les coopératives.

À travers cette abondance législative, les politiques d'austérité se poursuivent. Les services publics, l'éducation et l'enseignement supérieur au premier chef, sont sous-financés, l'état des établissements se détériore au point que certains doivent abandonner des services essentiels, comme le Cégep de Saint-Laurent, qui a récemment décidé de fermer son offre de francisation.

Comme le disait Marcel Pepin, ancien président de la CSN, « il ne suffit pas d'avoir raison, encore faut-il avoir la force d'avoir raison. » À travers ces nouvelles, on doit trouver la force dans notre capacité de dire c'est assez ! et de se mobiliser. Comme nous le faisons remarquablement dans nos négociations, il faut aussi le faire dans notre action citoyenne. Il s'agit d'un combat existentiel pour le mouvement syndical et pour la société québécoise.

PHOTO : MARTIN ROBERT

Mobilisation conjointe de la CSN, du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches et de la FNEEQ dans le hall du Complexe G à Québec pour dénoncer les projets de loi autoritaires de la CAQ, le sous-investissement de l'enseignement supérieur et du filet social (avril 2026).

Sommaire

4-5 Laïcité : donner la parole à celles que la CAQ n'écoute pas
6 Cours de cégep en milieu carcéral : envoyer la réhabilitation au trou
7 Repérer, corriger et raporter les risques psychosociaux en enseignement
8-9 Intelligence artificielle et éducation : un état de la question
10 La négo coordonnée pour l'enseignement universitaire : un levier collectif essentiel
11 Les ÉG de l'enseignement pour la transition écologique et sociale : innover et transformer
12-15 Échos des regroupements et du caucus

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

La FNEEQ–CSN représente plus de 40 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ–CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal, (QC) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2241 / 1 877 312-2241
fneeq.reception@csn.qc.ca
www.fneeq.qc.ca

Coordination
Martin Robert

Collaborations
Comité école et société (Ann Comtois, Stéphane Daniau, Sylvain Larose, Héloïse Moysan-Lapointe, Ricardo Peñafiel), Pierre-David Desjardins, Nova Doyon, Christine Gauthier, Saleha Hedaraly, Benoît Lacoursière, Léandre Lapointe, Joseph-Fernand Ouellette (pour le comité santé et sécurité), Yves de Repentigny et Martin Robert.

Conception
Martin Robert et Marie-Pier Dalpé

Impression
Imprimerie CSN

Tirage
650 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-923606-91-0

Laïcité : donner la parole à celles que la CAQ n'écoute pas

Propos recueillis par Martin Robert

PHOTO : MARTIN ROBERT

Par ces témoignages, la FNEEQ souhaite donner la parole à des membres féminines issues des minorités qui s'expriment peu publiquement sur l'enjeu de la laïcité. Ce dossier délicat a été transformé en combat partisan par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec en adoptant les lois 21 (en 2019), 94 (en 2025), et en imposant le PL-9 (devenu Loi 6 au printemps 2026). Où cela va-t-il s'arrêter, s'interrogent-elles ? Toutes manifestent leur inquiétude face à ces lois liberticides. Récit.

R. Kitouni, chargée de cours dans une université montréalaise, habite au Québec depuis une quinzaine d'années. Le Québec qu'elle connait lui a toujours semblé accueillant, mais un peu moins ces derniers temps. Elle accepte de témoigner dans les Carnets, à condition qu'aucune photo ne permette de l'identifier physiquement. « Je veux bien partager mes craintes par rapport à ces lois, mais j'aimerais bien protéger mon entourage, notamment ma famille, ma petite famille ici. »

Même souci de protection pour « Y », pourtant née à Montréal, à l'accent québécois, et enseignante en informatique dans un établissement de niveau collégial. « C'est aussi pour protéger mes étudiants. Je ne voudrais pas qu'ils soient identifiés comme étant les élèves de cette prof-là. Je ne veux pas qu'ils soient exposés à quelque forme de questionnement que ce soit. »

L'anonymat réclamé par ces femmes portant le voile s'avère pour le moins troublant et étonnant dans un Québec à la réputation d'ouverture, d'accueil, d'inclusivité et de liberté. Les deux femmes estiment toujours que la majorité des Québécoises et des Québécois ne les rejettent pas. Mais elles sont dégoûtées par le bulldozer caquiste qui adopte loi pardessus loi, au mépris de multiples avis contraires d'organisations et même aux chartes des droits. Rappelons que la CAQ a verrouillé toute possibilité de poursuite en ayant recours de façon préventive à la clause dérogatoire. La Cour suprême devra trancher sur la légalité ou non de cette stratégie.

La dernière offensive de la CAQ (PL-9) étend aux cégeps et aux universités des mesures déjà introduites dans les écoles (interdiction du voile intégral couvrant le visage et des locaux de prières). Les lois caquistes précédentes rajoutent une couche d'interdits aux travailleuses du soutien scolaire, de la petite enfance ou de la santé, par exemple, qui ne peuvent désormais plus porter de signes religieux. Celles qui disposent d'un droit acquis devront cependant cacher leurs signes pour profiter de toutes éventuelles mutations ou promotions. Toutes ces lois imposées sans débat serein minent le vivre-ensemble et légitimisent les propos intolérants et racistes, s'attristent R. Kitouni et « Y ».

Behi Fatholahzadeh est enseignante de physique au Collège Marianopolis et ne se voile pas. Militante au sein du comité interculturalité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation (IDRSTE) de la FNEEQ, elle s'exprime au nom de plusieurs de ses collègues craintives. Elle perçoit aussi dans ces lois liberticides du gouvernement au pouvoir une porte grande ouverte à la discrimination et à une détérioration du climat social. « Je suis Iranienne. Je viens d'un pays islamique géré d'une main de fer par une dictature idéologique. Je suis vraiment d'accord avec le principe de laïcité, mais je ne pense pas que les lois de la CAQ abordent correctement le sujet. » Elle est d'avis que ces lois éloignent plutôt le Québec d'une véritable laïcité de l'État, c'est-à-dire un mode d'organisation de la société qui favorise le respect des droits et libertés. R. Kitouni va plus loin : « Je comprends que l'État n'a pas de religion, mais les citoyens, eux, devraient pouvoir croire. Actuellement, ne sommes-nous pas en train de favoriser la non-croyance ? C'est ça qui m'échappe. »

À visage découvert

Alors que le gouvernement ordonne désormais le visage découvert en tout temps aux personnes qui reçoivent un service de l'État, les trois femmes partagent une opinion commune. Pour elles, identifier formellement les femmes qui reçoivent ces services en découvrant le visage va de soi. Là n'est pas l'enjeu. Après l'identification, faut-il bannir leur présence en classe, par exemple ? « Le gouvernement prétend vouloir libérer les femmes comme si leur voile était un symbole de soumission. Paradoxalement, on a peur de nous, comme si les "prétendues soumises" avaient le pouvoir d'endoctriner les jeunes. Moi, personne ne me force à porter mon voile. Il fait partie de mon identité », confirme R. Kitouni.

Behi Fatholahzadeh est convaincue que la CAQ pointe les extrémistes marginaux et cite les dérives pour brimer toute la communauté musulmane. « On veut stopper les intégristes et c'est toute la communauté qui paye pour ça. C'est sérieux. Des travailleuses voilées perdent leur emploi actuellement au Québec parce qu'elles refusent de l'enlever. Si ce n'est pas de la discrimination, qu'est-ce que c'est ? ». Ces femmes veulent faire partie de la conversation et de la solution. Les lois adoptées les font plutôt étrangères à la discussion et risquent de les confiner à la maison au lieu de leur permettre de bâtir une carrière épanouissante. Elles sont devenues « l'autre », qu'elles soient nées au Québec ou pas.

Locaux de prière

En outre, le PL-9 du gouvernement caquiste interdit les lieux de prière dans les établissements d'enseignement supérieur. À quoi bon, se demandent les personnes enseignantes interviewées qui s'attristent et se préoccupent depuis des années de la détresse et de l'anxiété de la population étudiante.

Est-ce qu'on va interdire le yoga aussi, dont les fondements sont spirituels, ironise R. Kitouni ? « La prière, c'est une façon de s'apaiser, de se relaxer et de se réguler. Moi, j'ai besoin de ma petite demi-heure. Ça ne brime personne. En quoi ça va gêner ou déranger les autres ? C'est aussi vrai pour les personnes étudiantes. » Encore une fois, toutes sont d'avis que cette disposition du PL-9 s'attaque à un problème imaginaire davantage pour discriminer et ostraciser que pour répondre à une demande des directions. En fait, cette microgestion gouvernementale a pour effet de réduire l'autonomie des établissements.

Si « Y » avait l'occasion de parler directement à la nouvelle première ministre du Québec, Christine Fréchette, elle lui soulignerait que les minorités mènent un combat d'intégration énorme. Ces lois s'attaquent aussi aux personnes de confession musulmane les plus intégrées comme moi, ouvertes sur le monde, qui parlent français et contribuent à la société. « Je m'investis énormément dans mon département. J'ai beaucoup à offrir au système d'éducation. Avec ces lois, c'est comme si on me mettait des barrières basées sur ce à quoi j'ai l'air. On vit un manque de ressources, les classes sont bondées et des jeunes échouent. Ce n'est vraiment pas de ces lois qu'on a besoin. C'est la goutte de trop », conclut-elle.

PHOTO : MARTIN ROBERT

Behi Fatholahzadeh, membre du comité interculturalité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation (IDRSTE)

Extrait de la question de privilège adoptée à l'unanimité par la FNEEQ au 35e congrès fédéral de décembre 2025

Il est proposé que la FNEEQ :

▷ Dénonce la manière dont la CAQ utilise le projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec, pour détourner l'attention de son bilan catastrophique ;
▷ Dénonce le climat de méfiance, de stigmatisation et de discrimination envers les personnes issues de l'immigration, entretenu par les préjugés du gouvernement caquiste ;
▷ Dénonce l'absence d'études sérieuses et de données probantes pour justifier la restriction des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs.

Cours de cégep en milieu carcéral : envoyer la réhabilitation au trou

Par Martin Robert

« C'est de l'incompréhension. C'est un choc. » Marc-André Lacelle, enseignant au Cégep Marie-Victorin et cotitulaire de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, est encore sonné par la disparition annoncée des cours de cégep donnés dans les prisons fédérales.

Si le gouvernement canadien se targue de placer la réhabilitation des personnes incarcérées à sa liste des priorités, Services correctionnels Canada (SCC) vient de prendre une décision en complète contradiction avec cette mission. Compressions budgétaires obligent (132 millions de dollars en moins), l'organisme a choisi de ne plus financer la formation collégiale des détenu·es. Ces personnes s'accrochent pourtant à cet espoir afin de réintégrer la société, une fois leur peine purgée dans les pénitenciers fédéraux du Québec.

Au départ, le fédéral voulait même cesser complètement son financement dès la fin mars 2026. Après négociations, la sentence budgétaire a finalement été reportée au 30 juin prochain, pour permettre aux personnes étudiantes déjà engagées dans un processus de compléter leur parcours collégial. C'est ni plus ni moins l'équivalent de couper les ailes aux chances de réhabilitation, pour réaliser des économies de bout de chandelle. SCC vise des économies de 200 000 dollars par année.

« Pour tous les profs et les départements qui sont interpellés par l'enseignement dans les établissements pénitentiaires, c'est une fierté d'affirmer qu'on contribue à la réinsertion sociale, s'enorgueillit Laura Chabot, présidente du syndicat des professeurs du Cégep Marie-Victorin. On est d'autant plus surpris et très déçus par la décision du fédéral. »

Au Québec, il n'existe plus que deux programmes collégiaux offerts en milieux carcéraux grâce à l'engagement du Collège Marie-Victorin : un programme préuniversitaire en sciences humaines destiné aux hommes incarcérés à Cowansville et une AEC en bureautique offerte aux femmes emprisonnées à Joliette. Beaucoup plus nombreuses par les années passées, ces formations collégiales ont malheureusement été victimes des compressions successives imposées par les gouvernements à Ottawa.

Des cours prisés qui ont fait leurs preuves

Selon le Cégep Marie-Victorin, ces cours ont néanmoins la cote dans les deux établissements où ils sont offerts. À l'établissement de Cowansville depuis 2021, la moyenne d'inscriptions par trimestre en Sciences humaines dépasse 25. L'effectif a même atteint une fréquentation record au cours de la session d'automne 2025, avec 30 étudiants inscrits et actifs. À l'établissement de Joliette, le nombre moyen d'étudiantes inscrites par trimestre est de 5,2.

Alors, pourquoi couper une formation couronnée de succès ? D'un point de vue scientifique, les cours de cégep en milieu carcéral s'avèrent très payants. « C'est du temps occupationnel qui coûte peu cher, qui a de l'impact, qui est positif et surtout qui réduit les risques de récidive. Pour ces personnes incarcérées, c'est l'un des rares contacts avec l'extérieur, plus neutre et qui n'est pas en lien avec un intérêt sécuritaire », analyse Marc-André Lacelle qui, en tant que chercheur, fréquente le terrain depuis longtemps ici et à l'étranger. Il souligne l'importance du principe d'universalité qui fait la force des cégeps. La relation pédagogique naturelle avec quelqu'un qui n'est pas réputé être associé au milieu correctionnel contribue au traitement humain des personnes. Plus encore, beaucoup des populations visées par ces programmes de formation sont marginalisées et sont réfractaires aux études, en raison d'insuccès antérieurs. L'enseignement en prison, bien que le lieu physique demeure extrêmement dur, vient briser les préjugés et le sentiment d'incompétence pour rendre l'accès aux études supérieures un peu plus possible.

En outre, en mettant un terme au financement de la formation collégiale en milieu carcéral, le fédéral s'attaque non seulement à la spécificité québécoise et ses cégeps si singuliers, mais traite inéquitablement le Québec face au reste du Canada. En effet, le système scolaire canadien avec ses « high school » offre une formation secondaire complétée en douze ans au lieu de onze, comme au Québec. C'est donc une année de financement fédéral perdue. « Que ce soit le fédéral qui tire un trait sur une spécificité québécoise (les cégeps), c'est un symbole, c'est un manque de reconnaissance qu'il faut décrier, » s'attriste Laura Chabot. Le syndicat qu'elle préside contribue aux travaux pour imaginer des solutions.

Repérer, corriger et rapporter les risques psychosociaux en enseignement

Par Joseph-Fernand Ouellette pour le comité santé et sécurité

Les risques psychosociaux (RPS) en enseignement affectent notamment la santé, la motivation et la qualité de l'enseignement. Alors que les données les plus récentes de l'INSPQ brossent un portrait préoccupant du personnel enseignant (charge de travail élevée, épuisement professionnel, absentéisme et intention de quitter), nos membres devraient poser trois gestes importants.

Les RPS, c'est quoi ?

Les RPS sont définis comme des : « Facteurs qui sont liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales et qui augmentent la probabilité d'engendrer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des personnes exposées », comme la charge de travail, la reconnaissance au travail, le soutien au travail, etc. (source : INSPQ, 2016)

1) Comment identifier les symptômes liés aux RPS ?

Sur le plan individuel : fatigue persistante, troubles du sommeil, irritabilité, cynisme, difficultés de concentration, maux récurrents, isolement et perte de sens.

Sur le plan professionnel : erreurs inhabituelles, retards, tensions et appréhension des cours ou des rencontres. Sur le plan collectif : hausse de l'absentéisme et des conflits, surcharge chronique, délais irréalistes et communications contradictoires. Parmi les facteurs à surveiller : la clarté des attentes, le volume et la cadence du travail, l'autonomie pédagogique réelle, la reconnaissance, le soutien et l'accès aux ressources, la prévisibilité des horaires, la gestion des changements, l'exposition aux incivilités et à la violence, ainsi que la charge numérique (multiplication des canaux et notifications).

2) Comment corriger et prévenir ?

La réduction durable des RPS passe par des ajustements organisationnels concertés. Priorités : calibrer la charge d'enseignement et la répartition des tâches au temps réellement disponible, clarifier les rôles et les priorités pour éviter la dérive des mandats, encadrer la charge numérique (canaux officiels, délais de réponse, droit à la déconnexion) et renforcer le soutien professionnel.

Il importe aussi de rendre visible le travail invisible (coordination, innovation pédagogique, soutien aux pairs), de prévenir l'incivilité et la violence par des protocoles et des formations ciblées, et d'aménager des marges de manœuvre (horaires flexibles, périodes sans réunion, rotation des tâches exigeantes).

Le comité SST, les représentant·es en SST, la direction et les représentant·es syndicaux doivent assurer le suivi à l'aide de différents indicateurs (charge moyenne par cours, délais de réponse, incidents signalés et traités, satisfaction des équipes).

3) Comment rapporter et demander du soutien ?

Le signalement sert d'abord la prévention. Documentez les faits (dates, lieux, personnes, demandes, impacts), conservez les messages clés, décrivez les conséquences sur la tâche et sur les étudiant·es, et précisez les mesures souhaitées (par exemple : ajustement de charge, accompagnement, protocole).

Les canaux habituels : le supérieur immédiat, le comité SST, les représentant·es syndicaux, les registres ou formulaires d'incident en vigueur et, en cas d'événement grave, les procédures de l'établissement avec accompagnement syndical et au besoin, la CNESST.

Rappel : personne n'est seul·e ; le syndicat conseille, accompagne et porte les enjeux pour obtenir des correctifs durables.

Quelques conseils

Au quotidien, quelques habitudes structurent la prévention en matière de RPS. Par exemple, planifier des blocs de travail réalistes et protéger de vraies plages de récupération, standardiser ce qui peut l'être, fixer des limites de disponibilité numérique, les communiquer et demander de l'aide tôt afin de faciliter les ajustements organisationnels.

Pour plus d'informations, consultez les sites de la CNESST et de l'INSPQ.

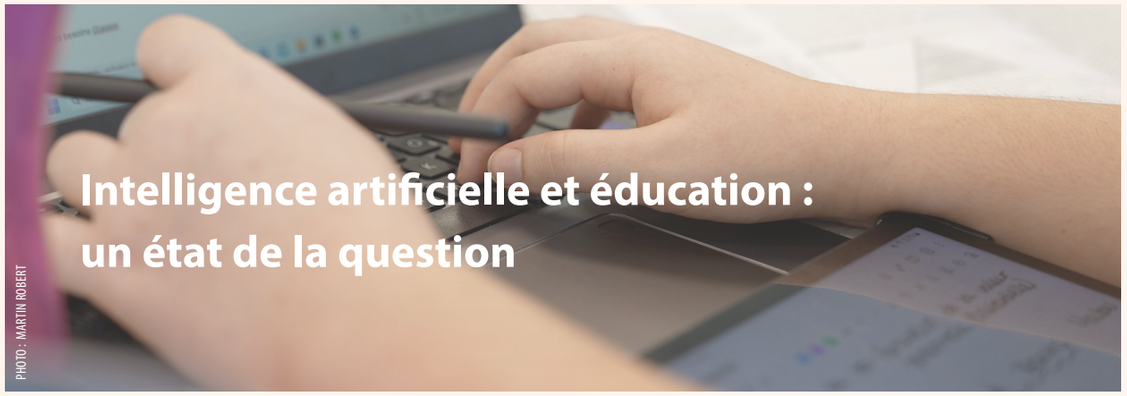

Intelligence artificielle et éducation : un état de la question

PHOTO : MARTIN ROBERT

PAR LES MEMBRES DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Il n'est pas toujours facile d'aborder les enjeux soulevés par l'IA[1] dans nos milieux. Afin de dépasser une situation clivante où les établissements offrent des formations montrant les bénéfices de l'IA et les espaces syndicaux en explorent les risques, plusieurs voulaient voir ces prétentions se mesurer les unes aux autres.

Au-delà des risques anticipés de l'usage de l'IA en éducation, quels effets bénéfiques étaient possibles et identifiables ? Que peuvent nous dire les plus récents résultats de recherche portant sur l'usage de l'IA en milieux scolaires et ses effets sur les personnes apprenantes. Est-il possible de recourir à l'IA tout en préservant l'autonomie intellectuelle et l'esprit critique ?

Le plus récent dossier du comité école et société, « IA en éducation : Regard sur certains effets de l'usage de l'IAg sur les plans cognitifs, épistémiques et relationnels » vise à répondre partiellement à ces questions.

IA et développement cognitif : des effets réels

Le rapport au savoir est déjà altéré par l'usage massif d'Internet et des réseaux sociaux. L'intelligence artificielle en rajoute une couche. En effet, divers protocoles de recherche ont mis en lumière que l'usage de l'IA peut entrainer une réduction de l'effort mental et de la pensée critique, une dépendance plus prononcée aux outils IA, une mémorisation moindre et même une activité cérébrale réduite lors de l'utilisation d'outils d'IAg. Ainsi, le vocabulaire très péjoratif entourant les effets de l'IAg (paresse, décharge, délestage cognitif, « dette cognitive », voire « démence numérique ») ne relève pas que de la panique morale, mais soulève des préoccupations valides concernant le développement cognitif des apprenant·es. Ces effets varient selon le type d'étudiant-usager de l'IAg. Si plusieurs recherches et expériences pédagogiques semblent montrer des effets positifs dans certains contextes bien précis, il est impératif de déterminer quelles tâches pédagogiques bénéficient réellement d'une assistance IAg sans nuire au développement cognitif des apprenant·es.

Les savoirs zombifiés sous la loupe de l'IA

La demande est forte, surtout au niveau des savoirs professionnalisants, d'inclure l'IAg dans les pratiques enseignantes et apprenantes. Mais les risques encourus ne peuvent être occultés. En effet, la communauté scientifique n'est pas épargnée par l'usage du faux en enseignement supérieur, loin de là. Depuis l'arrivée de l'IAg, la part des faux travaux scientifiques partiellement ou entièrement produits par ces outils a explosé. La quantité importante d'articles rendue disponible rend extrêmement difficile la vérification de l'intégralité des références proposées. L'absence de transparence de plusieurs outils d'IAg largement utilisés complexifie davantage l'exercice d'analyse du savoir présenté. Dans la mesure où il devient difficile pour les chercheur·ses de faire le tri et pour les personnes enseignant·es de départager le vrai du faux dans les travaux étudiants, quelles attentes devrait-on entretenir envers les personnes enseignantes et étudiantes ? Ce contexte pointe vers des réflexions profondes sur les objectifs visés par chaque programme, et les moyens nécessaires pour les réaliser.

IA et relations interpersonnelles: bénéfices potentiels, risques assurés

Plusieurs difficultés rencontrées par nos personnes étudiantes ne relèvent pas nécessairement des apprentissages au sens strictement cognitif, mais plutôt du domaine relationnel ou social. À titre d'exemple, l'une des principales raisons évoquées par les étudiant·es qui recourent à l'IAg est de pouvoir poser des questions sans se sentir jugé·es. Ainsi, parmi les bénéfices potentiels, l'utilisation de robots conversationnels, qui se présentent comme « neutres » pourrait être associée à des affects positifs et à l'amélioration du bien-être psychologique. De plus, elle pourrait augmenter la perception de soutien social, réduire la solitude et atténuer la détresse émotionnelle. Elle constituerait une « riche source de soutien émotionnel », favoriserait la réflexion sur soi et offrirait « un espace d'expression sans jugement qui faciliterait l'auto-divulgation ».

Cependant, la neutralité des outils d'IAg n'est qu'une apparence ; la flagornerie (i.e ce reflet positif sur soi) de toutes les grandes plateformes (bien qu'à différents degrés) en est un exemple éloquent. Ces outils se présentent souvent de manière anthropomorphique ; le pastiche humain de l'IAg est bluffant, et il devient tentant de le considérer non pas comme un outil, mais un confident, apte à offrir du soutien psychoémotionnel ou thérapeutique. Le risque de dépendance émotionnelle est présent, surtout chez les personnes plus vulnérables.

On le constate, les outils d'IAg peuvent avoir un effet important sur la construction du soi de la personne apprenante, autant comme étudiant·e, comme futur professionnel·le, mais aussi comme personne sociale et affective. Avant de pallier la dangereuse situation « d'être jugé·e » en offrant un outil mécanique qui l'évite tout simplement, ne devrait-on pas s'attarder à renforcer les capacités relationnelles de cette personne, notamment à se présenter au regard de l'autre sans peur démesurée ?

En somme, tant sur le plan cognitif qu'affectif ou interpersonnel, un des plus grands enjeux liés à l'IA réside dans le fait que les effets bénéfiques perçus deviennent en quelque sorte le risque. La rapidité d'exécution altère le temps et la capacité de réflexion, et l'apparence de non-jugement freine l'altérité nécessaire au développement complet de l'apprenant·e citoyen·ne.

L'action (syndicale) est possible et nécessaire

Le recours à l'IA ne peut soutenir les apprentissages et les capacités humaines qu'à condition explicite d'en faire un usage circonscrit et critique. Alors que les grands joueurs de la Silicon Valley redoublent d'efforts pour implanter l'IAg dans toutes les sphères de nos vies, il est impératif de reprendre du pouvoir là où il est encore possible d'en avoir. Ainsi, notre rapport se termine avec des pistes d'atténuation des risques, mais aussi d'action syndicale. Notre pari est qu'en approfondissant nos connaissances sur ses promesses et ses effets, en multipliant les échanges et les prises de paroles à ce sujet, nous serons collectivement plus à même d'agir plutôt que de subir passivement les contrecoups de l'IA.

1 Nous distinguerons dans ce texte l'IA, compris comme l'intelligence artificielle pris dans son ensemble, et l'IAg, c'est à-dire la branche de l'IA dite générative, qui imite l'intelligence humaine et génère également de nouveaux contenus, incluant des images, de la musique, du texte et même des dessins.

La négociation coordonnée pour l'enseignement universitaire : un levier collectif essentiel

Pierre-David Desjardins
DÉLÉGUÉ À LA COORDINATION DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ

Depuis plus de 40 ans, la négociation coordonnée du regroupement université de la FNEEQ–CSN constitue un levier stratégique central pour l'amélioration des conditions de travail des personnes chargées de cours et des autres personnes enseignantes contractuelles à l'université.

Dans un contexte où les négociations locales ne sont pas toutes menées simultanément, la coordination et la solidarité syndicales sont essentielles pour maintenir un rapport de force collectif durable. En harmonisant les priorités, les revendications et les messages, la négociation coordonnée permet de rompre l'isolement des syndicats locaux et de s'exprimer d'une voix forte à l'échelle provinciale auprès des administrations universitaires. Actuellement, quatre syndicats sont en négociation ; le regroupement appuie ces derniers, notamment en organisant des rencontres dans leurs universités et en mobilisant les délégué·es des autres syndicats, afin de démontrer concrètement la force collective du réseau.

Huit principes fondamentaux

La présente ronde s'appuie sur huit principes issus de la plateforme de négociation coordonnée adoptée en mai 2025, lors de la signature d'un protocole de solidarité. Ces principes visent notamment à lutter contre la précarisation et à protéger l'intégralité du travail enseignant, y compris face au déploiement de l'intelligence artificielle ; à renforcer la liberté académique et l'autonomie professionnelle ; à bonifier le soutien aux personnes enseignantes contractuelles ; à reconnaître le rôle fondamental des personnes chargées de cours au sein des universités ; et à mieux protéger la santé psychologique au travail. Des enjeux transversaux, tels que la rémunération, la lutte aux licenciements collectifs et la collégialité dans l'usage de l'intelligence artificielle, complètent cet ensemble de revendications.

La mobilisation nationale et la visibilité des revendications s'articulent cette année autour de cinq thèmes structurants qui rejoignent l'ensemble des personnes chargées de cours, qu'elles soient ou non en période de négociation : la santé psychologique au travail, mise à mal par la précarité, l'alourdissement des charges et l'isolement professionnel ; les conditions d'enseignement, qui se détériorent et affectent directement la qualité de la relation pédagogique ; la reconnaissance au travail, en affirmant que la contribution des personnes chargées de cours dépasse largement la simple somme de leurs contrats ; les transformations technologiques, en particulier l'encadrement de l'intelligence artificielle afin qu'elle ne fragilise ni les conditions d'emploi ni la liberté académique ; et la rémunération et les avantages sociaux, pour assurer une sécurité financière à la hauteur de la contribution réelle à la mission universitaire.

La nouvelle ronde de négociation démarrée en 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par des coupes en enseignement supérieur et des défis persistants — précarité de l'emploi, surcharge de travail, manque de reconnaissance et érosion du pouvoir d'achat — auxquels s'ajoutent de nouveaux enjeux liés aux transformations du travail enseignant, notamment par l'usage croissant de l'intelligence artificielle et ses impacts délétères sur les apprentissages, la fragmentation des tâches et la déshumanisation potentielle de la relation pédagogique. Dans ce contexte, la négociation coordonnée et la mobilisation qui l'accompagne demeurent des outils indispensables pour défendre collectivement les conditions de travail, protéger le cœur du métier et réaffirmer la centralité de l'humain dans l'enseignement universitaire.

Soyons solidaires pour l'enseignement universitaire !

Les ÉG de l'enseignement pour la transition écologique et sociale : innover et transformer

Nova Doyon
MEMBRE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT

Les États généraux de l'enseignement pour la transition écologique et sociale (EGETES), qui ont eu lieu du 7 au 10 janvier 2026 au collège Montmorency, ont réuni plus de 250 personnes, principalement des membres des communautés enseignantes et étudiantes des cégeps et des universités de partout au Québec, sans compter les bénévoles qui ont contribué au succès de cet événement inédit à plusieurs égards.

Les EGETES s'inscrivent dans le cadre du projet *Transformations en cours* : l'enseignement pour la transition écologique et sociale[1]. Fruit d'une collaboration entre la FNEEQ et Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), le projet invite à repenser en profondeur les programmes, les pratiques pédagogiques et la gouvernance éducative afin de répondre à la crise socioécologique de manière juste, pérenne et systémique.

La transition socioécologique suppose, pour ce faire, une démarche résolument collective et démocratique. Pourtant, rarement consulte-t-on les personnes étudiantes sur l'avenir de l'éducation, encore moins sur les politiques éducatives ou la gouvernance environnementale, alors que celles-ci déterminent leurs conditions de vie à venir. C'est pourquoi, dès le départ du projet, des étudiant·es ont participé aux divers comités organisationnels afin que les voix étudiantes soient parties prenantes des orientations de celui-ci. Par ailleurs, les EGETES ont offert un cadre de discussion visant à s'assurer qu'aucune parole n'ait plus de poids qu'une autre en optant pour un processus décisionnel par consentement plutôt que par consensus pour mener à bien les travaux, notamment lors des délibérations en sous-groupes. L'objectif d'une telle méthode est d'en arriver à un accord commun autour de propositions qui ne font pas nécessairement l'unanimité[2]. Cette méthode a donné lieu à environ 200 propositions qui seront acheminées sous forme synthétique vers les syndicats enseignants et associations étudiantes pour y être débattues et diffusées. Le processus visait également à dégager des positions communes à partir desquelles bâtir un plan d'action à déployer rapidement après les EGETES. De cet exercice ont émergé une dizaine de groupes de travail répartis en quatre axes : écologisation des formations, communauté de pratique enseignante, mobilisation enseignante et syndicale, mobilisation étudiante et associative.

Le pari d'offrir aux personnes étudiantes un espace de concertation autour des enjeux de transition socioécologique semble avoir réussi : un mouvement s'est ainsi formé à l'issue des EGETES dans le but de coaliser les initiatives étudiantes au sein des milieux collégial et universitaire[3]. Du côté enseignant, le travail collectif de transformation du système d'éducation québécois ne fait que commencer. La nouvelle phase du projet vise à développer des outils pédagogiques et politiques nourris des positions et des orientations communes prises lors des EGETES.

Les personnes intéressées à se mobiliser pour la transition socioécologique en enseignement supérieur peuvent notamment joindre l'un des groupes de travail déjà actifs[4].

---

1 Pour en savoir plus, consultez l'onglet de l'événement sur transformationsencours.ca

2 Un résumé des méthodes de délibération adoptées pour les EGETES se trouve sur le site du projet.

3 Une 2e rencontre nationale étudiante a eu lieu en comodal le 1er avril dernier sous le thème « La mob écolo provinciale – c'est ensemble que ça recommence ! ».

4 Pour participer à l'un des groupes de travail, écrivez à info@transformationsencours.ca

LA MOBILISATION SE POURSUIT

Yves de Repentigny
VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT CÉGEP

PHOTO : DOMINIC MORISSETTE

Il s'avère impossible de ne pas parler encore une fois, dans cette nouvelle chronique, du caractère *austéritaire*, autoritaire, antisyndical et antisocial du gouvernement de la CAQ. Au moment de la rédaction de ce texte, l'Assemblée nationale venait de voter les projets de loi 3 (sur la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail) et 9 (sur le renforcement de la laïcité), et les travaux devant mener à l'adoption d'une très controversée constitution du Québec se poursuivaient. En outre, si le budget 2026-2027 qu'a déposé le 18 mars le ministre des Finances, Eric Girard, ne constitue pas la catastrophe à laquelle on aurait pu s'attendre pour le réseau collégial, il n'en demeure pas moins qu'il ne suffit absolument pas à combler les besoins de ce dernier, ne fût-ce qu'en matière d'infrastructures. Notons par ailleurs que le plafonnement des heures rémunérées et le gel des embauches – qui comporte cela dit davantage d'exceptions – se poursuivent.

À chacune de ses réunions, le regroupement cégep continue donc à mettre à jour son plan d'action datant d'octobre 2024 et s'inscrivant à l'intérieur de la campagne CSN *Faire front*. Au fil des derniers mois, celui-ci a notamment comporté le partage des publications quotidiennes du calendrier de l'avent « Nous sommes des milliers au Québec à réclamer… » sur les réseaux sociaux, l'envoi de cartes postales à la ministre de l'Enseignement supérieur, un courriel de bonnes résolutions de début d'année à envoyer à François Legault avec copie à sa personne députée locale, des déploiements de bannières, des actions éclairs, une semaine d'actions régionales intersyndicales en février, l'appui aux groupes communautaires et à la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES) dans leurs moyens de pression, le soutien aux travailleuses du CPE de Roberval ayant été les premières victimes de la loi 14 limitant le droit de grève, une lettre ouverte dénonçant le manque de légitimité du gouvernement et appelant à une prorogation de la session parlementaire, et la participation à plusieurs manifestations. Le tout allait culminer, pour la période courante, avec des actions de perturbation le 1er mai et une grande manifestation nationale le lendemain.

Parallèlement à cela, la réflexion sur la possibilité d'exercer une grève sociale s'est poursuivie ; il en a été question aux réunions des 29-30 janvier, 12 mars et 26 mars. Des syndicats du regroupement se sont même dotés d'un mandat de débrayage pour le 1er mai assorti de conditions (par exemple, un nombre plancher d'organisations ainsi que l'appui de la CSN, de la FNEEQ et des conseils centraux).

Autres dossiers

Parmi les autres dossiers auxquels le regroupement s'est intéressé récemment, mentionnons la révision du programme de Soins infirmiers (qui a nécessité une intervention auprès du MES puisque la période de consultation sur le projet de formation était beaucoup trop courte), le collectif *École ensemble* (dont le coordonnateur, Stéphane Vigneault, est venu expliquer l'objectif), la décolonisation de l'enseignement collégial (présentation d'une conférence sur le sujet), la recherche au collégial (entre autres angles sous celui des problèmes occasionnés par le calendrier de l'appel de projets PAREA), l'intelligence artificielle (mise au point d'un outil d'aide aux discussions en assemblée), les travaux interrondes et de préparation de la prochaine négociation, la réalité et les enjeux des cégeps en région de même que la réduction importante du financement du Centre collégial de développement de matériel didactique et la fin de celui qu'accordait Ottawa au Cégep Marie-Victorin pour ses formations en milieu carcéral (voir le texte en page 6 des présents Carnets).

L'un des ateliers organisés par la partie syndicale du comité interrondes sur la recherche au collégial.

QUELLE PRÉVISIBILITÉ POUR LES UNIVERSITÉS ?

Christine Gauthier
VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ

PHOTO : DOMINIC MORISSETTE

L'année 2026 sera vraisemblablement celle où trois premiers et premières ministres se relaieront aux commandes du pouvoir politique du Québec. Une année susceptible de faire dévier la trajectoire déjà pas mal chaotique des engagements politiques envers les universités et des priorités des équipes gouvernementales qui se sont succédé.

Des revirements politiques qui abîment les missions universitaires

On peut affirmer sans équivoque qu'il s'est avéré difficile de suivre les priorités de la CAQ en enseignement supérieur depuis les dernières années. Prenons d'abord l'exemple du programme des bourses Perspectives Québec, qui visait à accorder un financement additionnel (et conditionnel) aux personnes étudiantes qui choisissaient des secteurs ciblés jugés prioritaires par le gouvernement du Québec. Mises en place par l'ancienne ministre McCann à l'automne 2022, ces bourses ont été abolies quelques sessions plus tard, à l'hiver 2025, par l'ancienne ministre Déry. La FNEEQ avait fortement dénoncé cette « fausse bonne idée », accolée à une perspective utilitariste des universités, instrumentalisées pour les fins du marché du travail. En rétrospective, on peut réaffirmer qu'il vaut mieux soutenir l'accessibilité universelle aux divers programmes d'études et laisser le soin aux équipes universitaires de gérer les admissions. Quel fouillis administratif pour répondre, pour une si courte période, aux nouvelles lubies du gouvernement !

Rebelote avec l'accueil des étudiants internationaux, où la gestion gouvernementale chaotique a créé de nombreux remous. Tandis que le ministre Roberge a choisi, à l'automne 2024, de fermer les portes à l'immigration, que des quotas se sont vus imposés aux établissements d'enseignement supérieur pour restreindre l'accueil des étudiants internationaux, que les frais de scolarité de ces étudiant·es ont fait l'objet de modifications importantes dans la nouvelle politique de financement des universités, voilà maintenant que la ministre Martine Biron, en mars 2026, a fait des représentations en Europe pour chercher à relancer l'attractivité des collèges et des universités du Québec auprès des étudiants étrangers. Manifestement, on tente de réparer ce qu'on a démoli auparavant, avec une baisse constatée de 12 % des étudiant·es internationaux en 2025 par rapport à l'année précédente.

Idem avec le budget du Québec. Après avoir affamé les universités avec une réduction budgétaire de 0,7 % l'an dernier, ce qui a occasionné sans surprise une série d'annonces de déficits pour plusieurs établissements, voilà que la CAQ fait le choix d'accroître leur financement de 5,5 % en 2026. Face aux conséquences économiques délétères de ce sous-financement, cela va donner de l'air aux établissements qui pourront assurer leur mission et régler les négociations avec leurs syndicats.

Un mot pour résumer le travail de la CAQ envers les universités ? Improvisation.

Une année électorale importante

La période des élections générales québécoises sera l'occasion de ramener à l'avant-plan les revendications importantes pour le futur des universités. Il faut regarder ce qui se passe en France (où presque 100 % des universités prévoient des déficits) pour éviter cette spirale du sous-investissement chronique : réduction du financement, déficits, suppression de postes, restrictions des admissions, réduction de l'accessibilité aux études supérieures, réduction des programmes, etc.

Face aux crises qui traversent actuellement nos sociétés (crise climatique, crise des inégalités sociales, crise politique, crise des conflits armés), les universités peuvent jouer un rôle pivot et central pour transformer notre monde. Or, celles-ci doivent pouvoir compter sur un financement public, pérenne et durable.

UNE ENTENTE DE PRINCIPE PORTEUSE À MASHTEUIATSH

Léandre Lapointe
VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT PRIVÉ

PHOTO : DOMINIC MORISSETTE

LE Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'éducation de Mashteuiatsh a récemment franchi une étape importante avec l'adoption, à 94 %, d'une entente de principe lors de l'assemblée générale du 30 mars dernier.

Cette entente marque des avancées significatives pour l'ensemble du personnel. Elle permet notamment un rattrapage salarial visant à rejoindre les conditions du secteur public, une augmentation des heures de titulariat, ainsi que la reconnaissance de plusieurs tâches par la rémunération de supervisions de stages. À cela s'ajoute une simplification des mécanismes d'affectation pour l'ensemble du personnel.

Il s'agit de gains importants qui témoignent de la détermination du syndicat et de la mobilisation de ses membres. Félicitations à toutes et tous pour votre solidarité !

Évaluation des enseignant·es par les élèves : une dérive préoccupante

Dans certains établissements, des directions ont récemment mis en place des mécanismes d'évaluation des enseignantes et enseignants précaires reposant sur l'appréciation des élèves. Cette pratique soulève de sérieuses préoccupations.

Les sondages utilisés reposent sur des questions souvent arbitraires, qui amènent des jugements non fondés sur la compétence professionnelle. Les élèves, particulièrement au primaire et au secondaire, ne disposent ni de la distance ni du jugement nécessaire pour évaluer adéquatement les compétences des enseignant·es. Au-delà des enjeux de principe, les impacts sont bien réels et placent les personnes concernées à vivre une forte perte de motivation, un sentiment d'injustice, et, dans certains cas, la remise en question de leur avenir professionnel.

Face à cette situation, le regroupement privé a adopté une position claire. Il réaffirme que :

▷ l'évaluation du personnel enseignant doit respecter des principes d'équité, d'objectivité et d'absence d'arbitraire ;

▷ les sondages d'appréciation des élèves doivent demeurer strictement formatifs, volontaires et relever exclusivement de l'enseignante ou de l'enseignant ;

▷ toute utilisation administrative ou disciplinaire de ces outils doit être rejetée ;

▷ aucun résultat ne doit être versé au dossier professionnel ni utilisé dans des décisions liées à la permanence ;

▷ la qualité de l'enseignement repose d'abord sur des mesures de soutien, d'accompagnement et de perfectionnement.

Le regroupement réaffirme ainsi l'importance de protéger l'autonomie professionnelle et le respect des enseignantes et des enseignants.

Programmes particuliers : des effets préoccupants sur le climat scolaire

Lors de la rencontre du regroupement privé en avril dernier, les membres ont eu l'occasion d'écouter Julie Boissonneault de l'Université Laval, qui présentait les résultats de ses travaux de recherche sur les effets des programmes particuliers.

Intitulée « Les programmes particuliers avivent-ils la violence entre les jeunes ? », cette présentation a mis en lumière des effets préoccupants. Les résultats suggèrent que la mise en place des projets et la formation des groupes autour de programmes particuliers peuvent contribuer à accentuer les dynamiques d'exclusion, alimenter l'intolérance et, ultimement, favoriser certaines formes de violence entre les élèves. Ces constats ont mené à l'adoption d'une recommandation visant à favoriser la formation de groupes plus diversifiés et à promouvoir l'accès universel aux programmes particuliers.

Ces orientations traduisent une volonté claire de préserver un milieu éducatif inclusif, où la diversité des parcours ne devient pas un facteur de division, mais bien une richesse collective.

DES COUPES SAUVAGES EN FRANCISATION

Saleha Hedaraly
VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DU CAUCUS DES SYNDICATS D'ÉTUDIANT·ES SALARIÉ·ES ET DES SYNDICATS NON REGROUPÉS

PHOTO : DOMINIC MORISSETTE

LE Cégep de Saint-Laurent a annoncé, le 9 avril dernier, sans signe avant-coureur, que le programme de francisation serait coupé, faisant ainsi perdre leur emploi à une quinzaine de personnes, dont une demi-douzaine d'animateurs et d'animatrices.

Faut-il se rappeler que les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont les milieux les plus propices pour offrir des services de qualité aux personnes immigrantes ? Poser la question, c'est y répondre. Ceux-ci leur permettent un accès aux établissements d'enseignement et favorisent une mixité sociale qui ne peut être que bénéfique à leur intégration à la société québécoise.

La fermeture brutale du programme de francisation, qui existe depuis plus de vingt ans, entraine non seulement une perte d'expertise pour cette population fragilisée, mais également une dévalorisation du travail et du dévouement consacré du personnel.

Dénonçons haut et fort la politique d'austérité qui a mené à cette coupe sauvage.

Un caucus qui regarde vers l'avenir

Le caucus, fort de ses apprentissages lors de sa première année et demie d'existence, regarde résolument vers l'avenir.

Le comité de travail du caucus, composé conjointement des membres de la FNEEQ et des syndicats affiliés, a proposé une série de recommandations pour continuer son intégration au sein de la FNEEQ, recommandations endossées par le caucus et présentées au bureau fédéral. Le mandat du comité consistait à élaborer des pistes de solutions pour notamment optimiser cet espace politique et consolider son intégration dans notre fonctionnement.

Avec un regard sans complaisance, le comité de travail a identifié et travaillé sur les enjeux relatifs à la clarté du rôle du caucus, au roulement annuel des équipes syndicales et de la langue de communication. Ce travail a permis de déboucher sur des résolutions concrètes, telles que la mise en place d'ateliers, de suivis ou de plans d'action pour mettre en place les acquis en suivi de présentations lors des réunions. De plus, la bonification de plusieurs initiatives déjà existantes, telles que les mesures d'accueil des exécutifs, inspirées du regroupement cégep, continuera de renforcer les modes de communication entre la FNEEQ et les syndicats. Bref, le caucus stabilise son fonctionnement et, malgré le temps de libération limité de ses membres, il se concentre sur son intégration à la FNEEQ.

Cheminer vers une négo coordonnée ?

Le rapport *Une négociation coordonnée… Pourquoi pas ?* démontre que les perspectives en ce sens sont nombreuses. Il recommande la mise en place de projets communs pour valoriser les personnes étudiantes salariées et améliorer leurs conditions de travail, dont notamment la négociation coordonnée.

Or, à peine le rapport entériné, le caucus du 10 mars a adopté une résolution mandatant sa coordination de la FNEEQ de travailler à la mise en place d'un processus menant à la négociation coordonnée tout en invitant ses syndicats à faire de même dans leurs instances locales.

Effectivement, en l'espace de quelques semaines, les syndicats du caucus ont rencontré la FNEEQ pour établir les bases de ce projet, ont adopté des résolutions ou des positions en assemblées générales ou en comité exécutif.

Comme on sait, les universités ne font pas de cadeaux à CREW–CSN (Syndicat des travailleuses et travailleurs en recherche et enseignement à Concordia/Concordia Research and Education Workers Union), qui entame un cycle de négociation. Mêmes défis pour les deux unités du TSUM/STTSEM (Teaching Support Union at McGill/Syndicat des travailleuses et travailleurs du soutien à l'enseignement de McGill [nouveau nom d'AGSEM]), qui négocient depuis plusieurs mois.

C'est donc en travaillant ensemble que nous réussirons à améliorer les conditions de travail de nos membres.

Transformer, humaniser… ENSEIGNER !

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

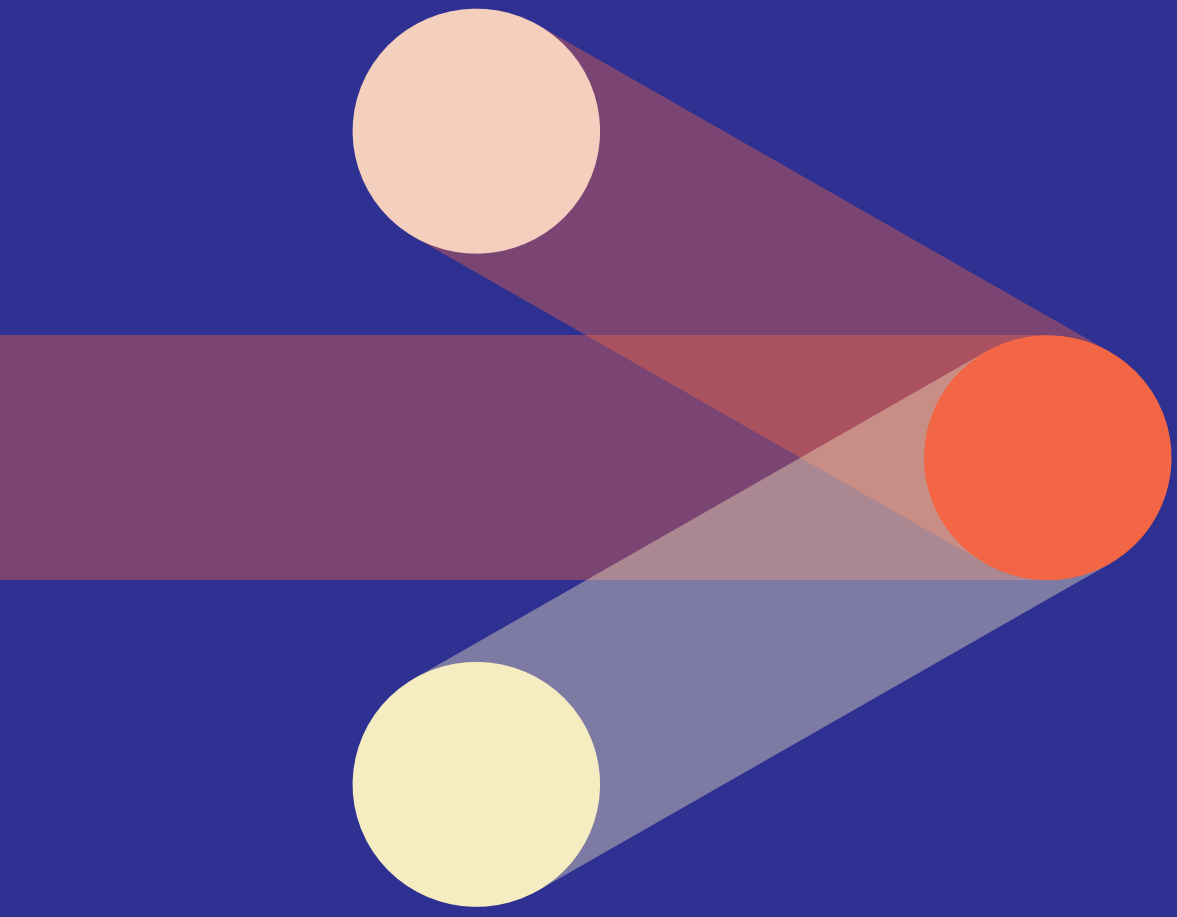

Grand rendez-vous de l'éducation de la FNEEQ

4-5 décembre 2026 à Québec